

## GYMNASES 2020 – 2021

FICHE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) : (NOM et Prénom du resp. légal) \_\_\_\_\_

domicilié(e) : \_\_\_\_\_

code postal : \_\_\_\_\_ commune : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_ Tél. fixe : \_\_\_\_\_

demande l'inscription de mon enfant :

(NOM et Prénom de l'enfant) \_\_\_\_\_

né(e) le \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

à l'activité : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

De : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi  
(entourer le jour choisi)

Cocher la période trimestrielle ou de vacances à laquelle s'inscrit votre enfant (inscription à renouveler pour chaque période) :

Trimestre :  Automne, du 21/09 au 19/12/20  Hiver, du 04/01 au 10/04/21  Printemps, du 26/04 au 26/06/21Vacances :  Toussaint, du 19/10 au 30/10/20  Noël, du 21/12/20 au 31/12/2021  
 Hiver, du 08/02 au 19/02/21  Printemps, du 12/04 au 23/04/21 ETE : Cycle \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Numéro de place et tampon :

Cadre réservé à l'administration :

PIECES JOINTES  
(à agraffer dans cet ordre)

	OUI	NON	Déjà donné
- Fiche de renseignements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Copie Avis d'Imposition min. 2020 sur Revenus 2019	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Copie Livret de Famille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Copie Justificatif Domicile de - 3 mois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Déjà donné

OUI NON

REFUSE

## GYMNASES 2020 – 2021

JUSTIFICATIF D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) : (NOM et Prénom du resp. légal) \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_

demande l'inscription de mon enfant :

(NOM et Prénom de l'enfant) \_\_\_\_\_

né(e) le \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_

à l'activité : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

De : \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi (entourer le jour choisi)

Cocher la période trimestrielle ou de vacances à laquelle s'inscrit votre enfant (inscription à renouveler pour chaque période) :

Trimestre :  Automne, du 21/09 au 19/12/20  Hiver, du 04/01 au 10/04/21  Printemps, du 26/04 au 26/06/21Vacances :  Toussaint, du 19/10 au 30/10/20  Noël, du 21/12/20 au 31/12/2021  
 Hiver, du 08/02 au 19/02/21  Printemps, du 12/04 au 23/04/21 ETE : Cycle \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Numéro de place et tampon :

Le règlement intérieur est disponible sur [www.annecy.fr](http://www.annecy.fr), la signature de cette fiche d'inscription vaut acceptation de celui-ci. Pour le bon fonctionnement des séances, nous vous invitons à être assidus et à nous prévenir des absences prévisibles. La participation des enfants à toutes les séances du cycle est exigée Les établissements sont ouverts 15 minutes avant le début de chaque séance Aucun retard au cours n'est accepté (plan Vigipirate). **Aucun accès ne sera autorisé aux vestiaires après le début de la séance. Seuls les enfants inscrits sont admis dans les installations pendant les animations. Une tenue de sport est obligatoire.**

Assurance : Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 2321-2 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales, les communes sur le territoire desquelles se déroule l'activité de votre enfant, peuvent vous **demandeur une participation aux frais de secours, en cas d'accident. Penser à souscrire une assurance individuelle accident, comprenant entre autres les garanties : frais de recherche et de sauvetage et frais de retour à domicile de l'enfant accidenté.** Il vous appartient de souscrire les assurances vous indemnisant en cas de dommages subis ou causés par votre enfant pendant les activités et de prévenir votre assurance en cas d'accident. Nous vous recommandons de faire vérifier par un médecin de votre choix l'aptitude physique de votre enfant aux activités choisies.

**L'enfant reste sous la responsabilité de la Ville pendant toute la durée de la séance sportive. Dès qu'elle a pris fin, l'enfant est à nouveau placé sous la garde juridique de ses parents. La Ville n'assure pas la garde de l'enfant après la fin de la séance.**

Pour toute précision, vous pouvez contacter, sur place en début de séance, les Éducateurs Sportifs, ou au Département des Sports, Estelle GEHIN, chef de service des actions éducatives.

ANNECY, le

**Signature :**

*le père\**    *la mère\**    *le tuteur légal\**

\* entourer la(les) mention(s) correspondante(s)

### **Partie à conserver par le signataire après inscription**

Le règlement intérieur est disponible sur [www.annecy.fr](http://www.annecy.fr), la signature de cette fiche d'inscription vaut acceptation. Pour le bon fonctionnement des séances, nous vous invitons à être assidus et à nous prévenir des absences prévisibles. La participation des enfants à toutes les séances du cycle est exigée Les établissements sont ouverts 15 minutes avant le début de chaque séance. Aucun retard au cours n'est accepté (plan Vigipirate). **Aucun accès ne sera autorisé aux vestiaires après le début de la séance. Seuls les enfants inscrits sont admis dans les installations pendant les animations. Une tenue de sport est obligatoire.**

Assurance : Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 2321-2 alinéa 7 du code général des collectivités territoriales, les communes sur le territoire desquelles se déroule l'activité de votre enfant, peuvent vous **demandeur une participation aux frais de secours, en cas d'accident. Penser à souscrire une assurance individuelle accident, comprenant entre autres les garanties : frais de recherche et de sauvetage et frais de retour à domicile de l'enfant accidenté.** Il vous appartient de souscrire les assurances vous indemnisant en cas de dommages subis ou causés par votre enfant pendant les activités et de prévenir votre assurance en cas d'accident. Nous vous recommandons de faire vérifier par un médecin de votre choix l'aptitude physique de votre enfant aux activités choisies.

**L'enfant reste sous la responsabilité de la Ville pendant toute la durée de la séance sportive. Dès qu'elle a pris fin, l'enfant est à nouveau placé sous la garde juridique de ses parents. La Ville n'assure pas la garde de l'enfant après la fin de la séance.**

Pour toute précision, vous pouvez contacter, sur place en début de séance, les Éducateurs Sportifs, ou au Département des Sports, Estelle GEHIN, chef de service des actions éducatives.

**Département des Sports** : [asmsports@annecy.fr](mailto:asmsports@annecy.fr) / 04 50 23 86 45 / 04 50 23 86 32 Lun. au Ven. 8h30/12h - 13h30/17h30

[www.annecy.fr](http://www.annecy.fr) > [Les activités sportives municipales](#)